

SEFI est une PME industrielle engagée dans une démarche de progrès et d'amélioration continue.

Conformément à l'engagement de sa Direction, SEFI intègre de manière progressive et proportionnée les enjeux environnementaux et climatiques dans ses activités et dans ses relations avec ses fournisseurs.

Dans ce cadre, SEFI s'engage à :

- respecter la réglementation environnementale applicable à ses activités,
- prendre en compte les risques climatiques pouvant impacter la continuité de ses prestations,
- mettre en œuvre, dans la mesure de ses moyens, des actions visant à limiter l'impact environnemental de ses activités.

Achats éco-responsables

SEFI adopte une approche d'achats éco-responsable fondée sur une obligation de moyens. À ce titre, SEFI privilégie, lorsque cela est possible, les fournisseurs de proximité et encourage le recours à des produits et services à impact environnemental limité.

Attentes vis-à-vis des fournisseurs

SEFI invite ses fournisseurs, dans la mesure de leurs moyens et de la nature de leurs prestations, à :

- respecter la réglementation environnementale applicable à leur activité,
- rechercher, lorsque cela est raisonnablement possible, la réduction de la consommation de ressources, d'énergie et de la production de déchets,
- privilégier des solutions, matériaux, procédés ou emballages limitant l'impact environnemental.

Cette charte s'inscrit dans une démarche de progrès et de coopération.

Elle constitue un cadre de référence et ne crée aucune obligation contractuelle de résultat.

Tarnos, le 7 avril 2026

Le Président